

Mars 2019

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2019**

Rapport de votre conseil d'administration qui a été mis à jour avec des données portant sur la totalité de l'année 2018.

1 – L'ASSURANCE VIE EN 2018

1.1 L'environnement : L'assurance vie va encore évoluer pour le plus grand profit de l'épargnant

L'année 2018 devait être l'année de tous les changements avec le vote en fin d'année de la loi PACTE. Les aléas de la vie politique ont décalé de quelques mois l'arrivée des grands bouleversements annoncés. Ce nouveau texte et les changements qu'il contient devraient finalement prendre effet dans le courant de l'année 2019, voire en fin d'année.

Au-delà de la perturbation que créent toujours les bouleversements de grande ampleur, il est probable que l'assurance vie en sortira une nouvelle fois renforcée dans son rôle de support privilégié de l'épargne à long terme. Les mesures figurant à ce stade dans la loi PACTE, visent à renforcer l'attractivité de l'épargne en accentuant la concurrence entre les établissements, en facilitant la compréhension et la lisibilité de l'Eurocroissance, en ouvrant les possibilités de sortie en capital, en harmonisant la fiscalité des produits d'épargne. Bien que le bénéfice de ces changements aille au-delà de l'assurance vie, celle-ci demeure, à bien des égards, un produit irremplaçable comme outil de transmission successorale et comme produit d'épargne à long terme. Ses avantages spécifiques demeurent largement inchangés et notamment : la fiscalité réduite au-delà de 8 ans, l'exonération fiscale sur les capitaux décès, la possibilité d'arbitrer sans fiscalité entre supports financiers. Ce nouvel environnement nécessitera bien sûr un effort d'adaptation pour les établissements et pour les assurés mais au final, il est probable que le solde de ce changement soit largement positif pour tous les acteurs.

1.2 La collecte globale : un redémarrage puis une baisse.

La collecte nette de l'assurance vie (cotisations diminuées des prestations versées) qui semblait retrouver une nouvelle croissance lors du début de l'année 2018 a finalement terminé sur un score négatif de -600 millions au mois de décembre. Sur la totalité de l'année, le solde reste néanmoins positif de 22,4 milliards d'euros grâce notamment à une baisse sensible des prestations versées.

Cette année a été marquée par une collecte record sur les unités de compte. Selon la FFA, « avec 39,5 milliards d'euros, l'année 2018 s'inscrit comme la meilleure année de l'histoire en termes de volume de souscription d'UC »

La chute des marchés ainsi que l'accroissement de la volatilité sur la fin de l'année ont probablement freiné l'enthousiasme des épargnants lors des derniers mois de 2018. Selon Bernard Spitz, président de la FFA, « avec l'année blanche, les épargnants ont pu penser moins urgent d'alimenter en 2018 leur contrat d'épargne retraite... sachant que c'est traditionnellement en décembre, que les épargnants versent le plus sur leurs plans d'épargne-retraite (1/3 du montant total des cotisations annuelles) »

A fin décembre, l'encours total des contrats d'assurance vie s'élevait à 1700 milliards en progression de 1% et toujours selon Bernard Spitz, l'année reste « *globalement satisfaisante* ».

Avertissement

Les statistiques relatives aux produits d'assurance ci-après, ne sont publiées par la FFA (fédération française de l'assurance) qu'avec un décalage important. A ce jour, seules les informations relatives à l'année 2017 ont été publiées.

Les contrats PERP

Au 31/12/2017, 2,5 millions de PERP étaient en vigueur en progression de 1% sur 2016. Ces PERP représentaient un encours de capitaux de 18,5 milliards d'euros en croissance sensible sur l'année précédente : +13,9%. Les versements de cotisations ont été soutenus au cours de l'année 2017, en progression de 8,7% sans doute par anticipation de l'année 2018 et des perturbations fiscales générées par le basculement à venir sur le prélèvement à la source. On note en revanche et sans doute pour les mêmes raisons, un fort ralentissement : -8%, des ouvertures de nouveaux PERP et une croissance soutenue des prestations : +25,4%.

Contrats de retraite professionnelle Madelin et Madelin agricole

Au 31/12/2017, 1,6 millions de « plans Madelin » et « Madelin Agricole » étaient ouverts soit une croissance de 2,2%. Ils représentaient un encours de capitaux de 42 Milliards d'euros en croissance de 6,2%. Le nombre de nouveaux contrats a enregistré globalement une faible croissance : +1,2% avec une évolution divergente pour les « Madelin » agricole : +19,3% et les « Madelin » classiques -2,9%. Les cotisations 2017 ont connu globalement une croissance limitée : + 1,2% mais là aussi avec une différence entre les contrats classiques : +1,6% et les contrats agricoles : -2 9%.

Les contrats avec support Eurocroissance

Le succès de ce support demeure encore modeste. On constate néanmoins que la mesure de transfert de plus-values des fonds en euros vers les fonds Eurocroissance a engendré une croissance significative du nombre de contrats qui atteint 183 000 à fin 2017 en progression de 32%. Corrélativement l'encours de ce support croit de 18,3% pour atteindre 2,2Mds d'euros.

2- LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EUROS ET EUROCROISSANCE DE CARDIF

Conformément à leur mission, le Conseil d'administration et les comités de surveillance des PERP souscrits auprès de Cardif, ont interrogé l'assureur sur la politique suivie pour la gestion du Fonds Général en euros et des Fonds en euros cantonnés.

Contexte de l'économie et des marchés financiers

A fin décembre 2018, on a enregistré une stabilisation de la croissance mondiale. Les premiers signes de ralentissement sont apparus toutefois à travers les enquêtes de confiance des chefs d'entreprise. A cet environnement assombri, s'est ajoutée la matérialisation de certains risques politiques en Europe et aux États Unis ainsi que la remise en cause du libre-échange qui ont pesé sur le climat des affaires (guerre commerciale des USA avec la Chine).

. L'accroissement des incertitudes sur la croissance mondiale a généré une hausse significative de la volatilité. Les marchés actions qui avaient bien performé au cours des 3 premiers trimestres, soutenus pas une conjoncture favorable, ont connu une forte dégradation sur les 3 derniers mois. Les craintes d'un retournement de cycle ont précipité les performances en territoire négatif : -10.9% pour l'indice français CAC40, -14% pour l'EUROSTOXX 50 et - 8,5% pour l'indice américain S& P 500

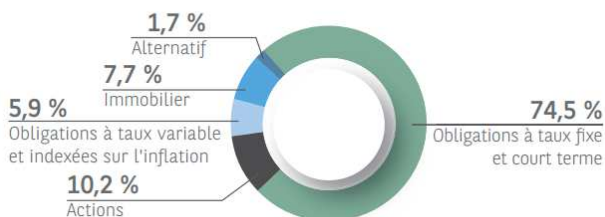
Les marchés des produits de taux européens, à l'exception de l'Italie, ont fluctué tout en restant à un niveau très bas : au 31 décembre 2018, 0.70% pour l'emprunt français OAT 10 ans et 0,25 % pour l'emprunt allemand BUND à 10 ans,

2-1 Le fonds général en euros de Cardif

A fin décembre 2018 la valeur du fonds en euros de CARDIF s'établit à 112,4 Md€ en très léger recul par rapport à la situation au 30 décembre 2018 (113,4 Md€).

Ce fonds est investi à 74,5% en obligations à taux fixes et court terme, 5,9% en obligations à taux variables et indexées sur l'inflation, 10,2% en actions et 7,7% en immobilier. Par comparaison, au 31 décembre 2017 la part des obligations à taux fixes était de 72,3%, la part actions de 12,1%.

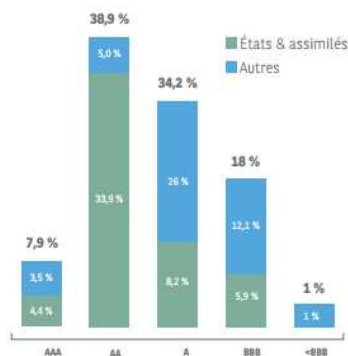
Composition du fonds en euros
de Cardif Assurance Vie au 31/12/2018



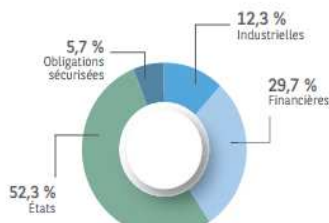
La notation globale de la poche obligataire reste inchangée à « A+ ». Les achats ont porté à parts égales sur les obligations d'Etats et les obligations d'Entreprises. Pour ces dernières, la priorité a été donnée aux entreprises financières qui représentent 29,7% de la poche obligataire.

Un portefeuille de bonne qualité

La notation du portefeuille reste de bonne qualité avec une note moyenne de « A+ ».



Répartition de la poche obligataire



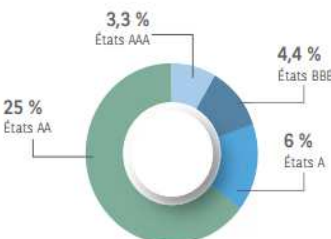
5 principaux émetteurs du secteur financier:

BNP PARIBAS, BPCE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

5 principaux émetteurs du secteur de l'industrie:

EDF, ENI, TOTAL, INBEV, ATLANTIA

Exposition aux emprunts d'États 38,7 % de l'actif Global



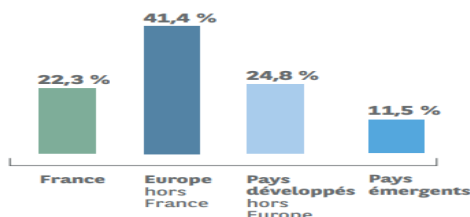
Notation prudente** des États au 31/12/2018

AAA : Allemagne, agences européennes
AA : France, Belgique, Autriche, Finlande, République Tchèque
A : Slovaquie, Espagne, Pologne, Irlande
BBB : Italie, Portugal

** La notation correspond à la note prudente des agences Standard & Poor's et Moody's

Sur le portefeuille Actions des allègements significatifs ont été réalisés sur les actions européennes au bénéfice des actions américaines. A fin 2018 les anticipations sur le marché Actions ont conduit le gérant à demeurer prudent.

Répartition par zone géographique



2-2 Le fonds en euros cantonné Cardif Multiplus PERP / BNP Paribas Multiplacements PERP

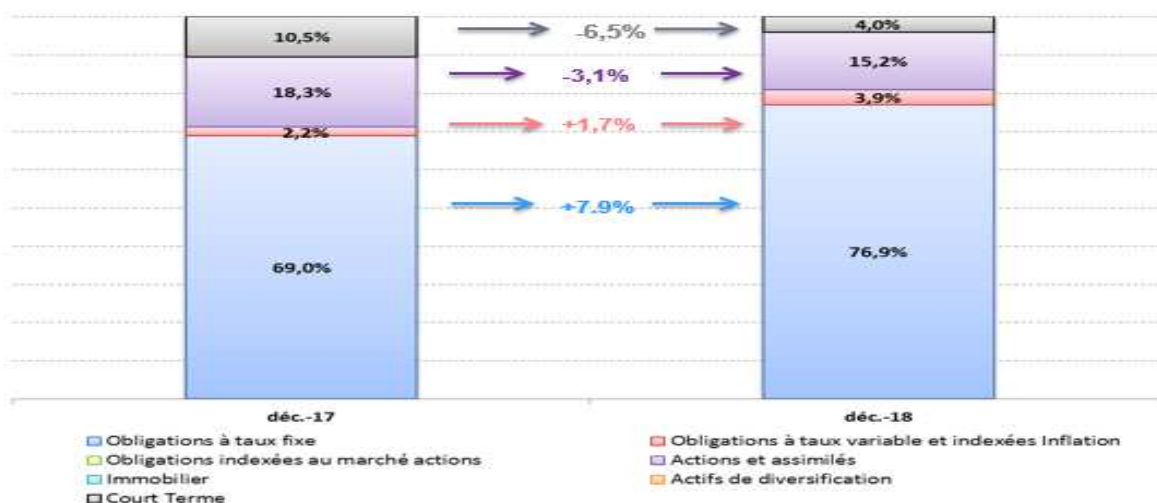
En 2018 le taux de rendement brut du Fonds a été de 1,97%. L'assureur a consenti un abandon de marge pour améliorer la valorisation de l'épargne des assurés qui a été fixée à 1,2%. En ce qui concerne les

rentiers, la revalorisation des rentes a été fixée au même niveau que la valorisation de l'épargne, avec mutualisation des résultats techniques négatifs du portefeuille de rentes.

Les encours du fonds en valeur de marché au 31/12/ 2018 sont stables à 165 M€ (vs 164 M€ au 31/12/2017). Pour rappel, la valeur de marché d'un fonds en euros prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs.

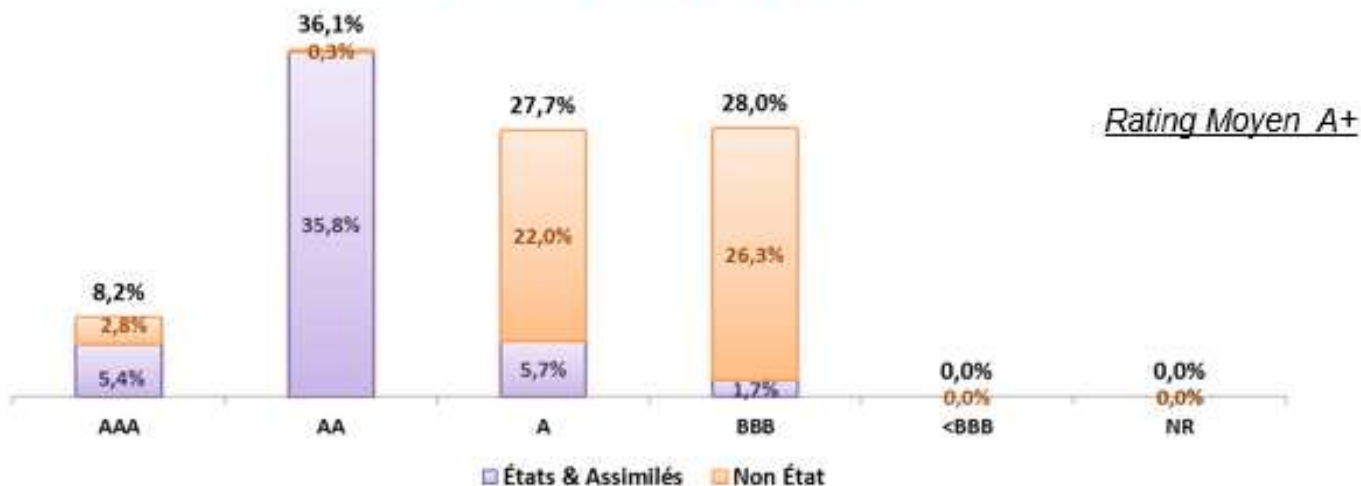
En ce qui concerne l'évolution de la structure des actifs, on constate une croissance de la part des obligations (+7,9% des obligations à taux fixes, +1,7% des obligations à taux variables). Cette augmentation de la poche taux s'est faite par arbitrage du portefeuille actions qui recule de -3,1% ainsi que par un recul de -6,5% du court terme. La poche obligataire représente 80,8% du total de l'actif global (vs 71,2% en 2017)

millions d'euros	29/12/2017	31/12/2018
Encours en valeur boursière	164	165



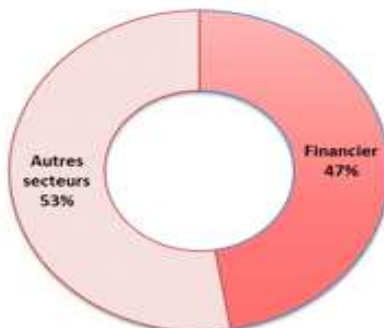
La notation du fonds s'est améliorée par rapport à 2017 avec une poche obligataire qui passe de « A » à « A+ » notamment grâce à l'augmentation de la part des obligations d'Etats et assimilés et l'arbitrage en faveur de pays notés AA et AAA (France, Allemagne).

Répartition de la poche obligataire par rating



Les emprunts d’Etats représentent environ 38% de l’encours global du Fonds, contre 42% pour les obligations privées. En ce qui concerne le secteur privé dans la poche taux on note la part prépondérante du secteur financier en croissance sensible, à 47% de la poche crédit (vs 44% en 2017).

**Décomposition de la poche crédit
(51,4% du portefeuille de taux)**



2-3 Le fonds en euros cantonné du PERP Plan d’Epargne Retraite des Particuliers

En 2018 le taux de rendement brut du fonds a été de 2,32%. Net de frais le taux attribué aux adhérents a été fixé à 1,40% après une reprise à la Provision pour Participation aux Bénéfices de 0,028%. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes a été fixée également à 1,40%, avec mutualisation des résultats techniques entre la phase d’épargne et la phase de rente.

Les encours du fonds en valeur de marché ont enregistré en 2018 une baisse de 11 M€ soit 2,4% pour s’établir à 448 M€ (vs 459 M€ en 2017). Pour rappel la valeur de marché d’un fonds en euros prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques des actifs.

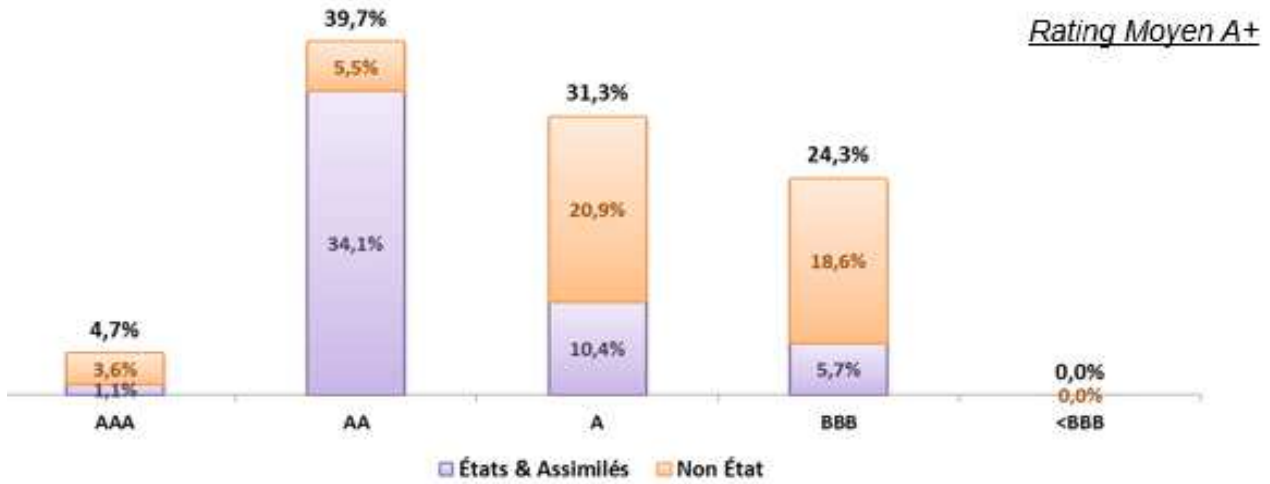
En ce qui concerne l’évolution de la structure des actifs, on constate une augmentation sensible de la part des obligations (+4,4% des obligations à taux fixes, +1,4% des obligations à taux variables). Cette augmentation de la poche taux s’est faite par arbitrage du portefeuille actions qui recule de -4,8% ainsi que par un recul de -1,1% du court terme. La poche obligataire représente 79% du total de l’actif global (vs 73% en 2017)

millions d’euros	29/12/2017	31/12/2018
Encours en valeur boursière	459	448



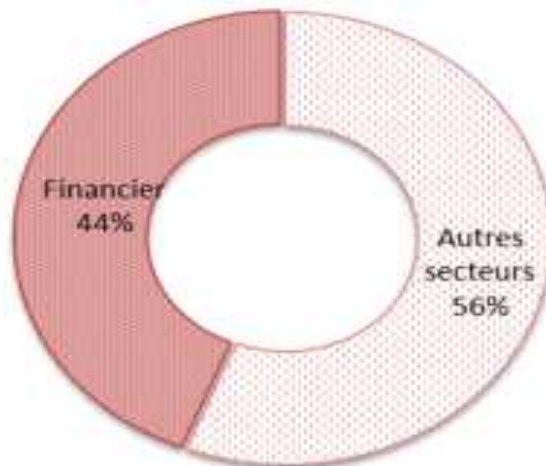
La notation du fonds s'est améliorée par rapport à 2017 avec une poche obligataire qui passe de « A » à « A+ » notamment grâce à l'augmentation sensible de la part des obligations d'Etats et assimilés. A noter la disparition totale du papier de qualité inférieure à « BBB ».

Répartition de la poche obligataire par rating



Les emprunts d'Etats représentent environ 40% de l'encours global du Fonds à égalité avec les obligations privées. En ce qui concerne le secteur privé dans la poche taux on note la part prépondérante du secteur financier en légère croissance, à 44% de la poche crédit (vs 41% en 2017).

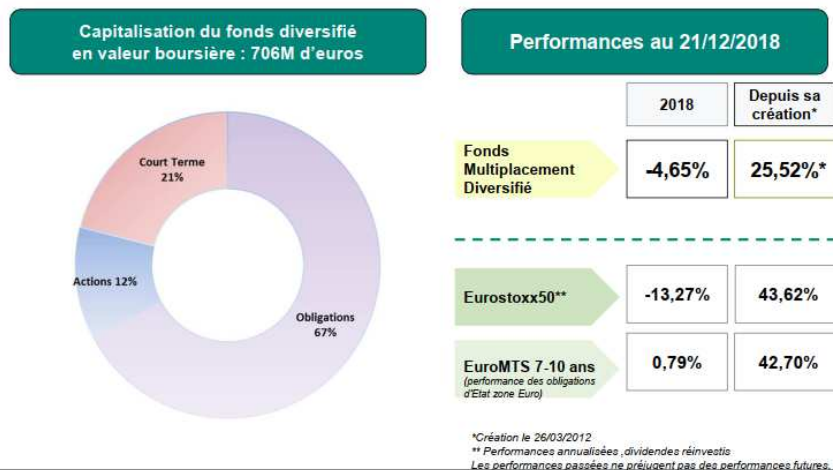
**Décomposition de la poche crédit
(48,6% du portefeuille taux)**



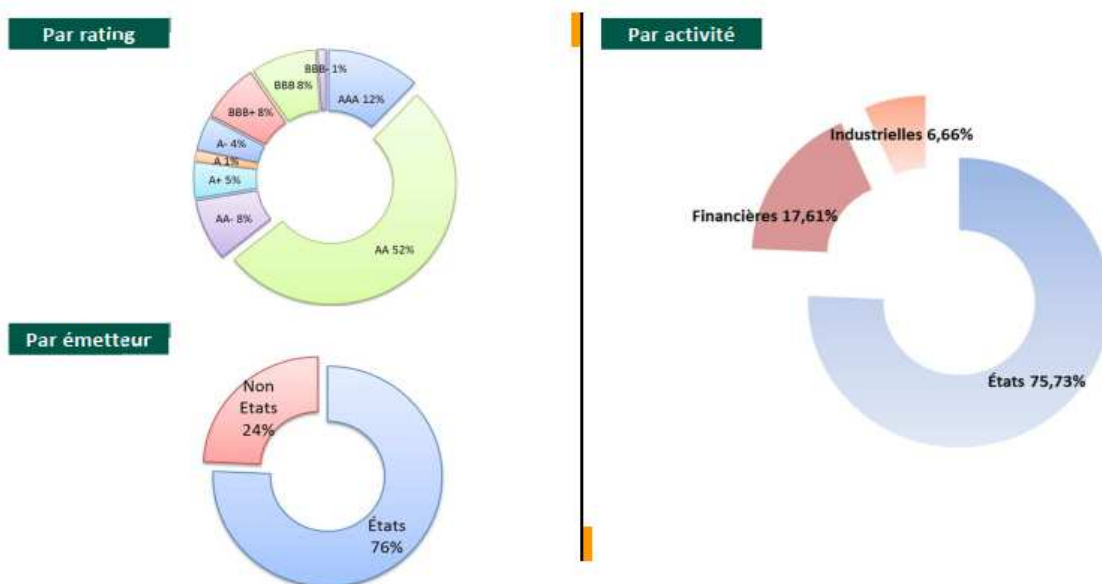
2-4 Eurocroissance : Les fonds CARDIF au 21/12/2018 (date de leurs dernières valeurs liquidatives)

Le fonds « MULTIPLACEMENT Diversifié » (utilisé dans les contrats CARDIF Multi-Plus Perspective et BNP PARIBAS Multiplacement Diversifié)

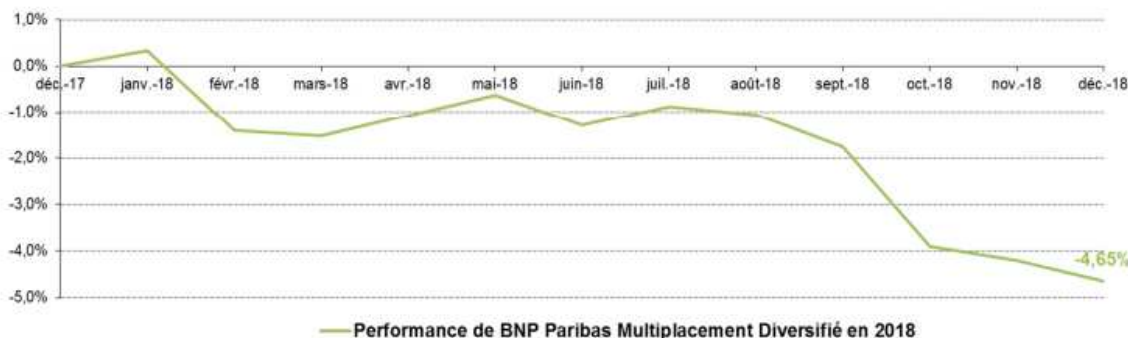
A fin décembre la valeur boursière du Fonds s'établit à 706 M€, en recul de 117 M€ sur 2017. La performance obtenue est négative de -4,65% contre + 2,99% en 2017. On relève une déformation assez sensible de l'allocation d'actifs avec une très forte croissance du papier court terme : 21% vs 1,1% en 2017 et un recul très important du portefeuille actions dont le poids s'établit à 12% contre 28% en 2017.



La qualité du portefeuille obligataire demeure d'excellent niveau AA- avec néanmoins un léger recul des signatures d'Etats (76% vs 79% en 2017) au profit du secteur privé.

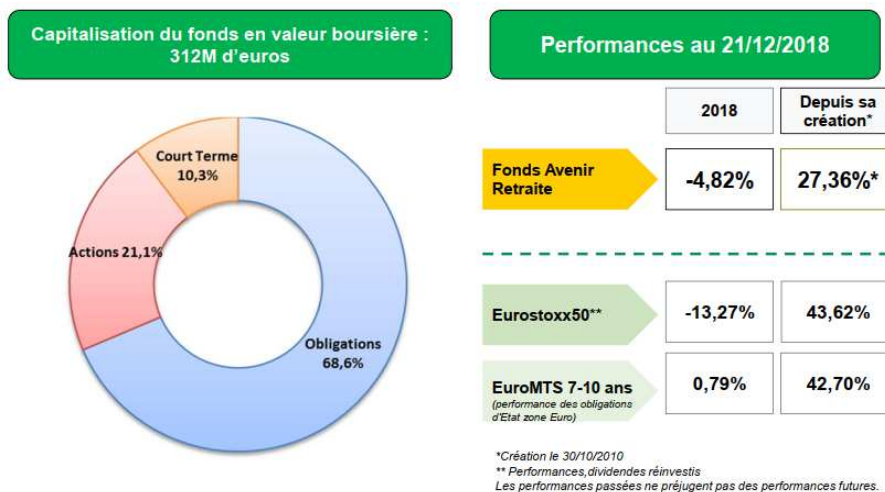


La performance du Fonds est demeurée médiocre tout au long de l'année avec une forte chute à partir du dernier trimestre.

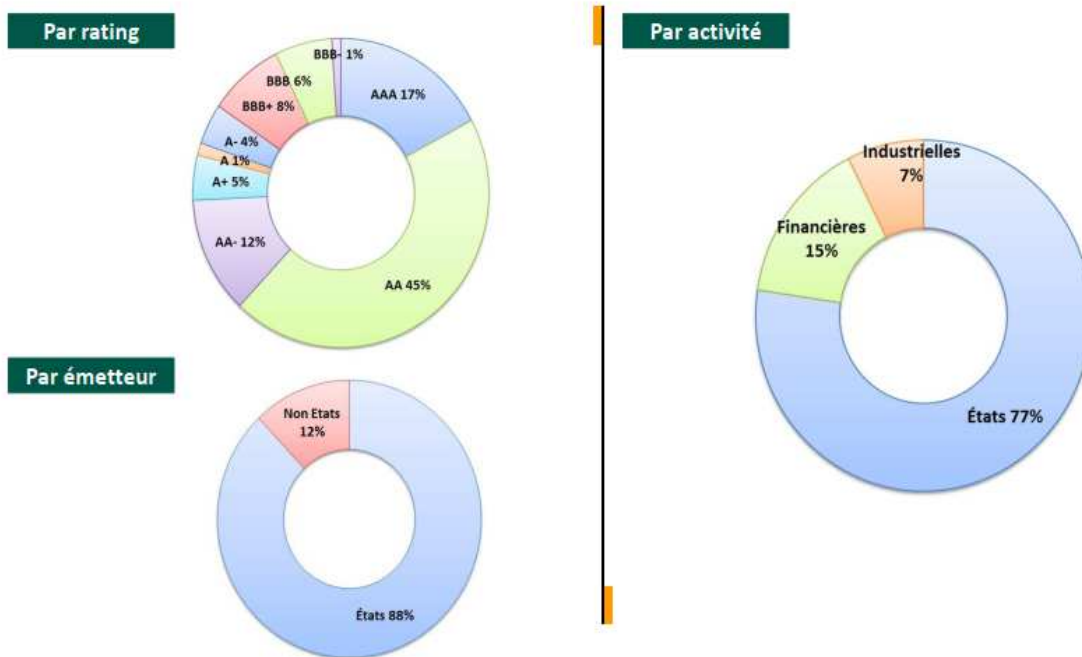


Le fonds «BNP PARIBAS Avenir Retraite» (utilisé dans le contrat BNP PARIBAS Avenir Retraite)

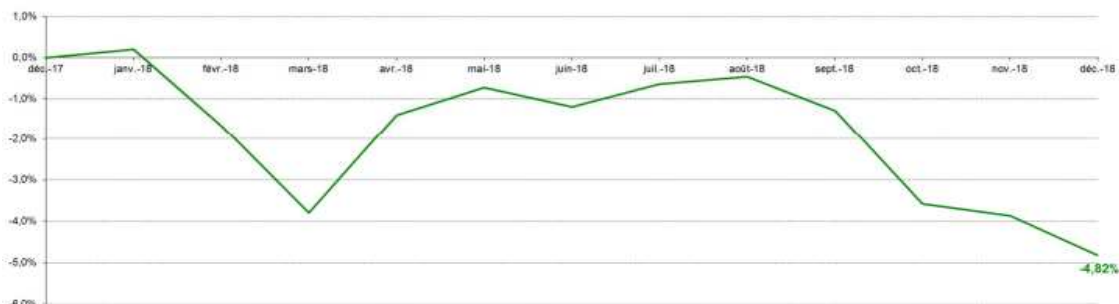
A fin décembre la valeur boursière du Fonds s'établit à 312 M€, en recul de 22 M€ sur 2017. La performance obtenue est négative de -4,82% contre + 3,69% en 2017. On constate une déformation de l'allocation d'actifs avec une augmentation de 4 points du poids du portefeuille obligataire et une réduction de 8,5 points du portefeuille actions. On relève également un quasi-doublement des actifs de court terme.



Le rating de la poche obligataire demeure d'excellent niveau AA- avec un poids inchangé des émetteurs publics.



La performance du Fonds qui avait fortement chuté au 1^{er} trimestre mais qui s'était bien redressée en cours d'année à nouveau connu une baisse importante sur le 4^{ème} trimestre.



3 – LE FONDS EN EUROS D’ASSUVIE

La politique de gestion financière d’Assuvie s’est traduite par des investissements très progressifs et réguliers sur des obligations à faible risque dans un contexte de taux bas et de remontée lente des spreads et la gestion tactique des investissements à plus fort risque au regard de marchés chers en début d’année.

Au total, sur 2018 les principales modifications de la structure d’actifs ont été les suivantes :

- Légère baisse de la part des produits de taux et stabilité de la trésorerie :
- Globale stabilité de la part actions
- Stabilité de la valeur nette comptable de la poche immobilière

Principales caractéristiques du portefeuille obligataire au 31/12/2018

- Le portefeuille obligataire est constitué à 78% de titres détenus en direct et à 22% d’OPCVM. Il est constitué à 59% de titres notés AAA et AA et est légèrement surpondéré en crédit privé avec une durée moyenne du portefeuille de 4.9 années.
- La dette souveraine émise par les Etats considérés comme « non core », c’est-à-dire Espagne, Italie, représente 9.3% de la VNC totale.

4 -LES RECLAMATIONS ENREGISTREES A CARDIF

4-1 Sur les PERP

Une analyse détaillée, PERP par PERP, a été faite dans les rapports établis pour les Comités de surveillance.

L’analyse ci-après est une analyse globale de l’ensemble des PERP. Avec 274 réclamations à fin décembre, le nombre de contestations est en baisse sensible. Il s’inscrit en outre dans une tendance baissière puisqu’en 2017 et 2016, ces chiffres s’établissaient respectivement à 318 et 365. Toutefois, les chiffres 2018 concernent 123583 contrats en baisse par rapport à 2017 et font apparaître un ratio stable de 2,2/1000 contre 2,25/1000 enregistré en 2017.

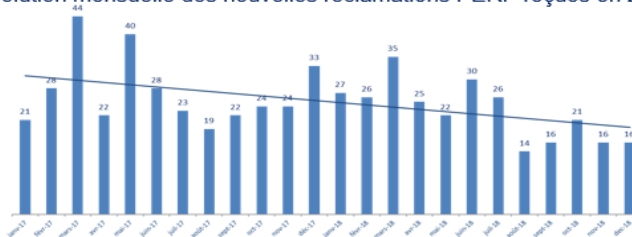
Vision réclamations PERP (global): 123 583 contrats et 274 réclamations, soit 2,2 réclamations pour 1000 contrats à fin 2018 (stable par rapport à 2017 : 2,25)

Evolution annuelle des réclamations PERP : Une tendance à la baisse : - 14% vs 2017

2015	2016	2017	2018
263	365	318	274

*Contrats Perp : Plan d’Epargne Retraite des Particuliers, Cardif Multi plus PERP

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations PERP reçues en 2018



Adhésion :
6% des réclamations

Vie du contrat :
35% des réclamations

Fin de contrat :
59% des réclamations

Principales opérations:

- Souscription : 13

Principales opérations :

- Déblocage total et partiel (demande d’info) : 33
- Rentes : 12
- Pas d’opération (il s’agit de réclamations liées à des demandes de copie des contrats/CG/ Bons d’adhésion/Bons de souscription..) : 40
- Transfert : 16
- Versement ponctuel : 8
- Arbitrage : 3

Principales opérations :

- Demande de déblocage exceptionnel : 110
- Demande de liquidation de la rente : 29
- Gestion de successions : 11

Les réclamations sont majoritairement liées aux cas de déblocages exceptionnels : invalidité, licenciement, fin de droits assedic et liquidation judiciaire

La majorité des demandes concerne les fins de contrats (59%) et pour l’essentiel les demandes de déblocages exceptionnels. Viennent ensuite les demandes liées à la vie du contrat puis celles liées à l’adhésion. Le principal reproche exprimé concerne des opérations demandées et non effectuées.

4-2 Sur les contrats de retraite Madelin

Comme pour les PERP, l'analyse a été faite globalement pour l'ensemble des contrats retraite Madelin et porte sur 51998 contrats.

On décompte 158 réclamations à fin décembre avec un ratio de 3/1000, quasi identique à celui de 2017

En revanche, et à la différence des PERP, l'essentiel des réclamations apparaissent pendant la période de vie du contrat (55% des cas). La période de fin de contrat ne représente que 41% des réclamations et les opérations d'adhésion 3%.

Là encore, le principal reproche exprimé concerne les opérations demandées et non encore effectuées. A noter que l'essentiel des mécontentements est lié à la perception de délais trop longs et se manifestent sous forme de relances relatives aux demandes effectuées.

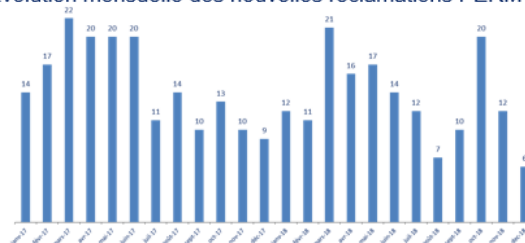
Vision réclamations PERM : 51 998 contrats et 158 réclamations, soit 3 réclamations pour 1000 contrats à fin 2018 (en baisse par rapport à 2017 : plus de 3 pour 1000)

Evolution annuelle des réclamations PERM : Une tendance à la baisse : - 12% vs 2017

2016	2017	2018
191	179	158

*Contrats Perm : Plan Epargne Retraite Loi Madelin, BNP Paribas Retraite Professionnels, Plan d'épargne Retraite Agriculteurs, Cardif, Retraite Professionnels Plus

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations PERM en 2018



Adhésion :
3% des réclamations

Vie du contrat :
55% des réclamations

Fin de contrat
41% des réclamations

Principales opérations :

- Souscription : 5

Principales opérations :

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 19
- Rentes : 18
- Pas d'opération (il s'agit principalement de non reception attestation Loi Madelin, non réception IA, demande d'attestation ou de copie loi Madelin, déductibilité des versements, valorisation des contrats) : 12
- Transfert : 11
- Versement ponctuel : 8
- Prime programmée : 7
- Modification administrative : 5

Principales opérations :

- Demande de déblocage exceptionnel : 43
- Demande de liquidation de la rente : 10
- Gestion de succession : 7

4-3 Sur les contrats d'assurance vie classiques CARDIF Multi-Plus

L'analyse porte sur 92 149 contrats. 350 réclamations ont été enregistrées à fin décembre. la tendance est à la décroissance puisque ces chiffres se comparent à 474 en 2017 et 686 en 2016.

L'essentiel des réclamations se concentrent sur la période de vie du contrat (62% des cas) avec des motifs très divers et notamment beaucoup de non réception de documents. La fin de contrat représente 36% du total des réclamations avec une majorité de demandes relatives à la gestion de la succession. Près de 40% des reproches sont liés à la perception de délais trop longs et sont des relances sur l'avancement de la demande exprimée.

Vision réclamations Cardif Multi Plus : 92 149 contrats et 350 réclamations, soit 3,8 réclamations pour 1000 contrats à fin 2018

Evolution annuelle des réclamations Cardif Multi Plus
- 26% : Une tendance à la baisse

2016	2017	2018
686	474	350

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations reçues Cardif Multi en 2018



Adhésion :
2% des réclamations

Principales opérations :

- Souscription : 4

Vie du contrat :
62% des réclamations

Principales opérations :

- Pas d'opération (il s'agit principalement de non réception attestation Loi Madelin, non réception IA, demande d'attestation ou de copie loi Madelin, déductibilité des versements, valorisation des contrats) : 68
- Déblocage partiel / Programmé : 53
- Versement ponctuel : 12
- Arbitrage : 12
- Clause benef : 15
- Prime programmée : 6
- Modification administrative : 7
- Transfert : 4
- Avance : 6

Fin de contrat
36% des réclamations

Principales opérations :

- Demande de déblocage total : 43
- Demande de liquidation de la rente : 4
- Gestion de succession : 64

4-4 Sur les contrats d'assurance vie Euro Croissance

L'analyse porte sur 72 340 contrats et le nombre de réclamations demeurent quasi inchangé par rapport à 2017 : 58 versus 59. Comme pour les contrats d'assurance vie classiques, l'essentiel des réclamations se situent pendant la vie du contrat mais la faiblesse des chiffres concernés ne permet pas de faire une analyse plus détaillée.

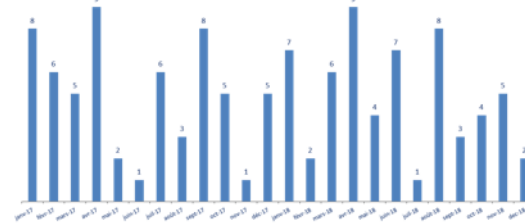
Vision réclamations Euro Croissance : 72 340 contrats et 58 réclamations*, soit 0,80 réclamations pour 1000 contrats à fin 2018

Evolution annuelle des réclamations Euro Croissance : Une tendance à la baisse : stagnation vs 2017

2016	2017	2018
39**	59	58

*Euro croissance: BNP PARIBAS Avenir retraite + Cardif Multi plus perspective
 ** En 2016 : Pas de de Cardif Multi Plus perspective

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations reçues Euro croissance en 2018



Adhésion :
4% des réclamations

Vie du contrat :
62% des réclamations

Fin de contrat
34% des réclamations

Principales opérations :

- Souscription : 2

Principales opérations :

- Déblocage partiel : 2
- Pas d'opération (il s'agit principalement de non reception attestation Loi Madelin, non réception IA, demande d'attestation ou de copie loi Madelin, déductibilité des versements, valorisation des contrats) : 2
- Prime programmée : 7
- Modification administrative : 5
- Transfert : 1
- Versement ponctuel : 1
- Arbitrage : 1
- Avance : 1

Principales opérations :

- Demande de déblocage total : 15
- Demande de liquidation de la rente : 2
- Cas de succession : 1

Les principaux reproches client sont liés à une perception de délais trop longs et des opérations effectuées non conformes

5 L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2018

5-1 La vie des contrats

Au cours de l'exercice 2017/2018, aucune convention d'assurance en place n'a fait l'objet de modification et donc d'avenant signé par l'UFEP avec l'assureur CARDIF. En revanche l'association a signé avec ce dernier un nouveau contrat collectif sur la vie dénommé « CARDIF Retraite Madelin ».

Particularités de ce nouveau contrat : l'Engagement Minimum Annuel (EMA) est exprimé en pourcentage du Plafond Annuel Sécurité Sociale (PASS). Cet engagement peut varier d'un minimum allant de 5% de ce plafond jusqu'à un maximum de 15 fois le montant de l'engagement choisi. Il n'est plus exprimé en montant fixe en euros. L'offre financière proposée par 135 sociétés de gestion comporte plus de 700 supports d'investissement dont une offre immobilière. L'adhésion au contrat est possible de 30 ans à 60 ans avec option possible pour une prise en charge des cotisations en cas d'Incapacité Temporaire et Totale et d'Incapacité Professionnelle ; autre option possible pour une garantie de bonne fin avec le versement immédiat d'une rente en cas de décès de l'adhérent en phase d'épargne.

5-2 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni en novembre 2017, puis en mars et en novembre 2018. Aux mêmes périodes se sont tenus les Comités de surveillance des PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » et « CARDIF Multi-Plus PERP / Bnp Paribas Multi-Placements PERP ».

- L'Assemblée Générale de l'UFEP a eu lieu le 29 mai 2018. 343 935 adhérents avaient été convoqués par courrier postal ou électronique. Les adhérents se sont prononcés pour 2215 d'entre eux via le site de vote en ligne et pour 2878 par courrier postal. Des décomptes effectués il ressort un total de 5060 votants, hors votes nuls, aux résolutions n° 1 à 5 de l'Assemblée Générale et 4394 à la résolution n° 6. Pour les résolutions 7, 8, 9, 10, relatives aux PERP, 678 et 223 votants hors votes « nul » ont été recensés respectivement pour d'une part le « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers », et d'autre part le Plan « CARDIF Multi-Pus PERP ou BNP Paribas Multi-Placements PERP ».
- L'Assemblée était présidée par M. Jean-Marc ALTWEGG. Le Président a remercié de leur présence M. Philippe BERNARDI, Directeur du pôle Assurance de personnes à la Fédération Française de l'Assurance (F.F.A), et M. Pierre LE MOINE, Directeur Général de la Compagnie d'assurance ASSUVIE accompagné de M. Alexandre THIERRY de GROUPAMA.
- M. Philippe BERNARDI, après avoir brièvement présenté la Fédération Française des Assurances (F.F.A) et son rôle auprès des Pouvoirs Publics, a souligné le rythme dense des réformes conduites depuis l'an dernier par le nouveau gouvernement. Il a notamment insisté sur les deux évènements majeurs que constituent l'introduction de la « FLAT TAX » qui modifie les règles fiscales applicables aux placements financiers et la mise en place du prélèvement à la source de l'IR au 1^{er} janvier 2019. Il a rappelé la volonté du gouvernement de refondre l'épargne retraite en France avec la décision d'autoriser la sortie en capital pour les contrats qui se dénouaient jusqu'alors principalement sous forme de rente. Le représentant de la F.F.A a souligné cependant l'intérêt pour l'épargnant d'une sortie en rente plutôt qu'en capital pour des retraités qui sous estiment largement leur espérance de vie. La rente leur garantit un revenu viager et leur évite de se trouver sans ressources en fin de vie.
Il a déclaré enfin que l'Eurocroissance est une excellente formule qui peut permettre, dans le cadre d'un horizon de placement fixé par le souscripteur, une prise de risque raisonnée et l'espoir d'un rendement supérieur à celui d'un fonds en euros classique. Il a conclu que pour une meilleure adhésion à cette forme d'épargne il fallait l'accompagner d'une communication plus simple et plus compréhensible du grand public.
- M. Alexandre THIERRY a par la suite fait un large exposé sur la gestion en 2017 du fonds en euros ASSUVIE par les équipes de GROUPAMA.
- Le Conseil d'administration de l'UFEP a constaté que la participation à l'Assemblée Générale de l'association pouvait être améliorée. Afin de lui donner plus de visibilité, il a été décidé de compléter la convocation par courrier actuelle par une convocation publiée dans la presse. Cette nouvelle procédure nécessite une modification des statuts qui fait l'objet d'une résolution soumise au vote de l'AG de mai 2019. Après avis de nos conseils nous procédons aussi à quelques ajustements relatifs au

fonctionnement de l'association. Le projet de modification des statuts est consultable sur le site de l'UFEP et sur le site de vote.

Le nombre d'adhérents en épargne à l'UFEP, assurés auprès de CARDIF et ASSUVIE a diminué et est passé de 371 070 contrats au 30 septembre 2017 à 356 759 contrats au 30 septembre 2018. Les nouvelles adhésions Epargne (2 676) n'ont pas compensé les sorties par rachat total ou par décès.

Le nombre de rentiers en revanche a crû légèrement, passant de 7106 à 7589 essentiellement issus de contrats MADELIN ou de PERP.

Du côté de la Protection, l'UFEP a enregistré 37 000 nouveaux adhérents.

L'arrivée de nouveaux adhérents, Epargne et Protection, a permis à l'association de recevoir un peu plus de 105 000€ de droits uniques d'admission, en baisse de plus de 20% par rapport à l'an dernier. Cette baisse des adhésions est sans doute la conséquence de la moindre déductibilité des primes versées sur les contrats PERP au titre de l'année 2018.

5-3 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2018

Les états financiers de l'exercice arrêté au 30 septembre 2018, ont été audités par le Cabinet Deloitte, Commissaire aux comptes de l'association. Les comptes ont été approuvés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 novembre 2018. Les explications figurent dans l'annexe usuelle. Un résumé de ces comptes est annexé au présent rapport et une présentation simplifiée en est faite ci-après.

Le Commissaire aux comptes a également contrôlé les conventions conclues antérieurement et qui se poursuivent sans changement avec CARDIF, le GIE BNP Paribas et avec un membre du Conseil d'Administration qui a un contrat de travail à temps partiel avec l'association.

Les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 217 629 € légèrement supérieure à celle de l'exercice passé (- 209 379 €) malgré une baisse des charges de l'association qui ont diminué d'environ 10 000€. Cette légère détérioration du résultat a été provoquée par une diminution de 18 200 € du résultat financier entre les deux exercices 2017 et 2018, conséquence principalement de la faiblesse des taux d'intérêts. Ce résultat est néanmoins meilleur que ce qui avait été anticipé lors de l'établissement du budget (-227 000 €). Il est par ailleurs en partie compensé par la perception des droits d'admission (105 000 €), la résultante de ces deux mouvements étant une baisse du niveau de la trésorerie de 115 000 €, laquelle reste cependant à un niveau conséquent de 1 620 000 € comme l'indique le tableau figurant dans l'analyse des comptes de l'association.

En comptabilité auxiliaire le résultat net déficitaire a été réparti au prorata du nombre d'adhérents sur chacun des 2 PERP d'une part et des adhérents aux autres contrats d'autre part.

Le Comité de surveillance du Plan d'épargne Retraite des Particuliers PERP a arrêté dans sa séance du 15 novembre 2018 un résultat déficitaire de -70 683 €, celui du Plan CARDIF Multi-Plus PERP, à même date, a arrêté un résultat déficitaire de -10 939 €.

Ces montants seront proposés à la validation de leurs adhérents respectifs lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019.

5-4 Les statuts

Sur recommandation de notre conseil juridique nous avons procédé à l'ajustement des statuts de l'association sur les points suivants :

- Introduction d'une possibilité de convocation par voie de presse,
- Alignement des règles de durée de mandat des membres des Comités de surveillance des PERP sur les règles du Conseil d'administration,
- Ajout d'un nouveau type d'assemblée générale, l'Assemblée Générale Spéciale spécifique à une catégorie d'adhérents,
- Diverses modifications de rédaction et d'organisation du texte.

CONCLUSION

L'environnement de l'assurance vie et de la retraite continue sa transformation. Après une année 2017 riche en changements, 2018 a vu ce mouvement se poursuivre et les réformes 2019 s'annoncent au moins aussi importantes. Dans ce monde en évolution, les associations d'épargnants comme l'UFEP ont un rôle à jouer pour faire entendre la voix de leurs adhérents et les représenter auprès des compagnies d'assurance et des pouvoirs publics. Notre association et son Conseil d'Administration suivent attentivement les changements en cours et s'efforceront, chaque fois que cela sera possible, de défendre au mieux vos intérêts et vous informeront des actions menées.

Jean-Marc ALTWEGG, Président et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 26 mars 2019

COMPTES RESUMES 2018 DE L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Les comptes 2018 et le budget 2019

Chiffres en Euros	Budget voté UFEP 2018 du 01/10/2017 au 30/09/2018	Comptes UFEP 2018 du 01/10/2017 au 30/09/2018	Budget proposé UFEP 2019 du 01/10/2018 au 30/09/2019
PRODUITS financiers et divers	25 000	19 855	18 000
Charges de fonctionnement	-120 000	- 111 854	- 117 000
Charges de communication aux adhérents	-132 000	- 125 630	- 130 000
TOTAL DES CHARGES	-252 000	- 237 484	- 247 000
Résultat	-227 000	- 217 629	- 229 000

Les produits financiers et divers sont inférieurs au montant budgété (25 000€) et en baisse sur le réalisé de 2017 (38 054€) : les taux d'intérêts sont restés plus bas que prévus et la trésorerie a diminué un peu plus qu'anticipé (Voir ci-dessous évolution de la trésorerie).

Les charges totales 237 484€ sont inférieures au budget (252 000€) en raison d'une baisse des charges des instances de direction ainsi que des charges de communication aux adhérents et surtout des charges de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice s'établit à - 217 629€, meilleur que le résultat attendu à - 227 000€ en raison notamment de la baisse des charges de 14 516€. Ce résultat aurait encore pu être amélioré sans le manque à gagner de 5 145€ en produits financiers.

BUDGET 2019 Les produits financiers ont donc été estimés prudemment avec des taux d'intérêts stables. Les charges ont été alignées sur celles qui étaient prévues pour le présent exercice (en raison de la non-récurrence des économies réalisées en 2018).

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. A ce titre, elle a reçu dans l'exercice 2018 un montant de droits de + 105 458 € inférieur au montant des droits perçus en 2017 de + 130 342 €. La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2017	1 735 318
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 105 458
Résultat exercice 2018	- 217 629
Variation créances et dettes	- 2 888
Trésorerie au 30/09/2018	1 620 259

La consommation de trésorerie au cours de l'exercice est de 115 059 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 735 318 €) et celui constaté au 30 septembre 2018 (1 620 259 €).

Dans ce contexte de rendement obligataire faible, un placement de 500 000 € sur un contrat de capitalisation offrant une garantie en capital a été effectué en juillet 2018. A la différence des placements obligataires cet investissement ne générera pas de produits financiers chaque année mais uniquement lors d'opérations de rachat. Il résultera une diminution apparente des produits financiers encaissés lors des arrêtés annuels.

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2017 / 2018 (en euros)

ACTIF	30/09/2017	30/09/2018	PASSIF	30/09/2017	30/09/2018
Immobilisations	158	0	Fonds associatif net	1 936 483	1 832 563
Créances	5 467	7624	Résultat	- 209 379	- 217 629
Trésorerie	1 735 318	1 620 259	Fournisseurs à payer	13 839	12 949
Total	1 740 943	1 627 883	Total	1 740 943	1 627 883